

**INSURE<sup>MD</sup> CEREAL FX4**  
**Fongicide pour le Traitement des Semences**

**SUSPENSION**

Pour une utilisation comme traitement des semences d'orge, graines de l'alpiste des canaries, d'alpiste des Canaries annuel (cultivé pour la consommation humaine), d'avoine, de seigle, de triticale et de blé (tous types)

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

<b>PRINCIPE ACTIF :</b>	Pyraclostrobin	16,7 g/L
	Fluxapyroxad	8,35 g/L
	Triticonazole	16,7 g/L
	Métalaxyl	10,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,3020 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00121 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000406 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02606 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00985 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00985 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0242 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03019 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00121 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00041 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02617 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02079 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00104 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00035 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02441 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

**NO. D'HOMOLOGATION 33210**                      **LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS**

**EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,**

**1-800-454-2673**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.

5025 Creebank Road

Édifice A, 2<sup>e</sup> étage

Mississauga, Ontario L4W 0B6

1-877-371-2273

INSURE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

## PRÉCAUTIONS

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. NE PAS appliquer de façon à ce que ce produit entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, soit directement ou par l'intermédiaire d'une dérive. Seules les personnes en charge de la manipulation (préposés au mélange, remplissage et application) portant un équipement de protection personnelle peuvent être présentes dans la zone lorsque la semence va être traitée ou ensachée.
3. Se référer à la brochure pour l'information sur l'équipement de protection personnel.
4. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, du boire ou du fumer.
5. Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

## PREMIER SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement à une température idéale d'entreposage se situant au-dessus du point de congélation et en deçà de 30 °C. Si **INSURE CEREAL FX4** gèle, déplacez-le à la température de la pièce et agitez-le avant l'utilisation.
2. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine et animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

## ÉLIMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### Contenants Non Réutilisables

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable.

## **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

**INSURE<sup>MD</sup> CEREAL FX4**  
**Fongicide pour le Traitement des Semences**

**SUSPENSION**

Pour une utilisation comme traitement des semences d'orge, graines de l'alpiste des canaries, d'alpiste des Canaries annuel (cultivé pour la consommation humaine), d'avoine, de seigle, de triticale et de blé (tous types)

**COMMERCIAL (AGRICOLE)**

**PRINCIPE ACTIF :** Pyraclostrobine ..... 16,7 g/L  
Fluxapyroxad ..... 8,35 g/L  
Triticonazole ..... 16,7 g/L  
Métalaxyl ..... 10,0 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,3020 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00121 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,000406 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02606 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,00985 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00985 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0242 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03019 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00121 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00041 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02617 %, comme agents de conservation

**OU**

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02079 %, 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00104 %, 2-méthyl-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,00035 % et 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,02441 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soja

**NO. D'HOMOLOGATION 33210**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS  
EN DANGER, TÉLÉPHONEZ LE JOUR OU LA NUIT,  
1-800-454-2673**

**CONTENU NET :** 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc.  
5025 Creebank Road  
Édifice A, 2<sup>e</sup> étage  
Mississauga, Ontario L4W 0B6  
1-877-371-2273

INSURE est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

**INSURE CEREAL FX4** est un fongicide pour le traitement des semences prêt à employer dans une formulation à base d'eau qui procure un effet préventif sur les semences et les plantules contre les maladies des semences, des plantules et transmises par le sol chez l'orge, graines de l'alpiste des canaries, d'alpiste des Canaries annuel (cultivé pour la consommation humaine), l'avoine, le seigle, le triticales et le blé (tous types). Effectuez toutes les applications en respectant le mode d'emploi sur l'étiquette.

Le fongicide pour le traitement des semences **INSURE CEREAL FX4** est efficace contre une large gamme de maladies causées par *Fusarium* spp., *Pythium* spp., *Rhizoctonia solani* et *Cochliobolus* spp. et est également efficace contre de nombreux charbons et caries.

## MODE D'EMPLOI

Pour une utilisation à la ferme. Pour utilisation dans les installations commerciales de traitement des semences (et les unités mobiles de traitement) dotées de systèmes de transfert en circuit fermé, comprenant les dispositifs de mélange, de chargement, de calibrage et de traitement en circuit fermé. Aucun transfert à découvert n'est autorisé dans les installations commerciales.

Appliquez **INSURE CEREAL FX4** en utilisant une bouillie standard, un équipement de traitement avec écoulement par gravité ou par brumisation. Une couverture uniforme de la semence offrira la meilleure protection contre les maladies des semences, des plantules et transmises par le sol. Lorsqu'employé au taux recommandé de 300 mL/100 kg de semence, aucune coloration ou dilution avec de l'eau supplémentaire est requise, à moins qu'elle soit recommandée par le fabricant de l'équipement/machines d'application de traitement de semences. Dans ce cas, augmentez alors la dose d'emploi proportionnellement au taux de dilution (par exemple ajoutez 100 mL d'eau à 300 mL d'**INSURE CEREAL FX4**, par la suite appliquez 400 mL par 100 kg de semences). Veuillez consulter le fabricant de l'équipement d'application de traitement de semences pour plus de renseignements sur le mode d'emploi.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

## CULTURES DE ROTATION

Pour les cultures qui ne figurent pas sur les étiquettes, il faut respecter un délai d'attente de 30 jours entre le dernier traitement et le semis de la culture de rotation.

## RECOMMANDATIONS DES CULTURES SPÉCIFIQUES POUR LE TRAITEMENT DES SEMENCES

Ce produit permet la suppression des maladies énumérées, sauf s'il est expressément mentionné qu'il en permet la répression.

Culture	Maladies ciblées	Dose de produit utilisée en mL/ 100 kg de semences
<p>Orge Graines de l'alpiste des canaries Alpiste des Canaries annuel (cultivé pour la consommation humaine) Avoine Seigle Triticale Blé (tous types)</p>	<p><b><u>Maladies éliminées :</u></b>            Pourriture des semences/Fonte des semis en prélevée causée par <i>Fusarium</i> spp., <i>Rhizoctonia solani</i>, <i>Cochliobolus sativus</i> et <i>Pythium</i> spp.            Fonte des semis en postlevée causée par <i>Fusarium</i> spp., <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium</i> spp.            Brûlure des plantules causée par <i>Fusarium</i> spp., <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium</i> spp.            Pourriture sèche causée par <i>Fusarium</i> spp., <i>Rhizoctonia solani</i> et <i>Pythium</i> spp.            Charbon nu (<i>Ustilago tritici</i>) - seigle, triticale, blé            Carie commune (<i>Tilletia tritici</i>, <i>T. lavies</i>) - seigle, triticale, blé            Charbon nu véritable (<i>Ustilago nuda</i>) - orge            Charbon vêtu (<i>Ustilago hordei</i>) - orge            Faux charbon nu (<i>Ustilago nigra</i>) - orge            Charbon nu (<i>Ustilago avenae</i>) - avoine            Charbon vêtu (<i>Ustilago kollerii</i>) - avoine</p> <p><b><u>Maladies réprimées :</u></b>            Pourriture du collet et du pied causée par <i>Fusarium</i> spp.            Fonte des semis causée par <i>Cochliobolus sativus</i>            Pourriture sèche causée par <i>Cochliobolus sativus</i></p>	<p>300</p>
<p>Des graines annuelles d'alpiste des Canaries peuvent être récoltées pour la consommation humaine.</p>		

## MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

## RESTRICTIONS D'EMPLOI

- Ne pas utiliser de semences traitées pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile.
- Ne pas entreposer **INSURE CEREAL FX4** près de la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas contaminer la nourriture de consommation humaine ou animale.
- Ne pas appliquer ce produit directement sur les habitats d'eau douce (tels les lacs, rivières, brouillards, étangs, fondrières des prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, fossés et zones humides), estuaires ou habitats marins.
- Ne pas contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- **INSURE CEREAL FX4** renferme suffisamment de pigmentation pour colorer de façon évidente et enrober la semence traitée. Les règles relatives à la coloration des semences traitées, imposées par la "*Loi sur les semences*", doivent être suivies à la lettre lors de l'utilisation de ce produit.
- Nettoyer très soigneusement après avoir manipulé des semences traitées, avant de les utiliser pour manipuler des semences commerciales ou des grains fourragers.

## ÉTIQUETAGE DES SEMENCES

LES SEMENCES TRAITÉES DOIVENT ÊTRE ÉTIQUETÉES COMME SUIT :

"Cette semence a été traitée avec **INSURE CEREAL FX4** qui contient des fongicides pyraclostrobine, fluxapyroxad, triticonazole et du métalaxyl. Les travailleurs qui effectuent la manipulation ou qui sèment des grains traités doivent porter une combinaison par-dessus une



chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Les travailleurs manipulant des semences traitées devraient porter un masque approprié pour la poussière. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour le semis de blé et d'autres céréales traités. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

NE PAS l'utiliser pour l'alimentation humaine et animale ou pour l'extraction d'huile. Entreposer à l'écart des aliments pour animaux et humains. Conserver les semences traitées hors de la portée des enfants et des animaux.

Pour les cultures qui ne figurent pas sur les étiquettes, il faut respecter un délai d'attente de 30 jours entre le dernier traitement et le semis de la culture de rotation.

Toxique pour les oiseaux. Toutes les semences dispersées ou exposées doivent être incorporées dans le sol ou autrement nettoyées de la surface du sol."

## **ENTREPOSAGE DES SEMENCES**

Le traitement des semences très endommagées par l'équipement, celle-ci qui est reconnue comme ayant une faible vigueur et une qualité médiocre ou que les conditions lors de l'entreposage ont été mauvaises (teneur en eau élevée lors de l'entreposage, humidité dans la structure d'entreposage du grain ou du grain directement au sol) peuvent provoquer à une baisse de germination et/ou une réduction de la vigueur de la semence et des plantules. Traitez et effectuez des tests de germination sur de petit échantillon de semences pour évaluation avant de traiter des quantités commerciales de semences avec **INSURE CEREAL FX4**. Puisque la qualité de la semence et les conditions d'entreposage sont hors du contrôle de BASF Canada, BASF Canada ne fait pas de réclamations ou n'offre pas de garantie quant à la germination de semences reportées traitées avec **INSURE CEREAL FX4**.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, **INSURE CEREAL FX4** contient un fongicide appartenant au groupe 3, 4, 7, et 11. Toute population de champignons peut renfermer des individus naturellement résistants à **INSURE CEREAL FX4** et à d'autres fongicides du groupe 3, 4, 7, et 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le **INSURE CEREAL FX4** ou d'autres fongicides du même groupe 3, 4, 7, et 11 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer BASF Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité à **INSURE CEREAL FX4** chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 ou à [www.agsolutions.ca](http://www.agsolutions.ca).

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Incorporer adéquatement la semence dans le sol. **NE PAS** servir la semence traitée comme aliment ou autrement exposer à la faune ou aux oiseaux domestiques. Toxique pour les oiseaux. Les semences traitées renversées et exposées sur le sol doivent être incorporées au sol ou ramassées de la surface du sol. Éliminer de façon appropriée tout surplus de semences traitées qui ne seront pas semés. **NE PAS** contaminer les réserves d'eau domestique ou d'irrigation, les lacs, les ruisseaux, les étangs ou tout autre étendue d'eau avec le produit chimique, des contenants usagés, la semence traitée ou les sacs dans lesquels on y a déposé celle-ci. **NE PAS** contaminer l'eau en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets. La semence traitée non utilisée ou en surplus ne devrait pas être entreposée où il y a un risque de mélange avec de la semence non traitée. Toxique pour les organismes aquatiques.

Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'emploi de ce produit chimique peut entraîner la

contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les sites où le sol est perméable (par exemple sols sableux) ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde. Afin de réduire le ruissellement des sites traités vers les habitats aquatiques, évaluer les caractéristiques et conditions du site avant le traitement. Les caractéristiques et conditions propices au ruissellement comprennent des pluies abondantes, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (par exemple les sols compactés, à texture fine comme l'argile).

Éviter d'appliquer lorsque de fortes pluies sont prévues.

## MISES EN GARDE

1. **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**
2. NE PAS appliquer de façon à ce que ce produit entre en contact avec les travailleurs ou autres personnes, soit directement ou par l'intermédiaire d'une dérive. Seules les personnes en charge de la manipulation (préposés au mélange, remplissage et application) portant un équipement de protection personnelle peuvent être présentes dans la zone lorsque la semence va être traitée ou ensachée.
3. Se laver soigneusement après la manipulation du produit et avant de manger, du boire ou du fumer.

## Équipement de protection personnel (EPP)

Si les vêtements deviennent contaminés, retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.

Variétés de semences	Tâches	ÉPP/Contrôles techniques
<b>Pour le traitement de semences commerciaux (y compris les systèmes de traitement mobiles )</b>		
Toutes les variétés de semences	Traitement, activités d'ensachage, de couture et d'empilage	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant les activités de mélange, de chargement, d'application de même que toute autre activité qui nécessite de manipuler des semences traitées.
	Activités de nettoyage et de réparation	Porter une combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant les activités de nettoyage et de réparations.

Variétés de semences	Tâches	ÉPP/Contrôles techniques
<b>Pour l'équipement de traitement de semences à la ferme</b>		
Toutes les variétés de semences	Traitement + Manipulation	Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière) qui est correctement ajusté pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation, de même que toute autre activité qui nécessite de manipuler des semences traitées.
<b>Pour l'ensemencement des semences traitées</b>		
Toutes les variétés de semences	Manipulation	Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures et un respirateur à masque filtrant N95 (minimum) approuvé par le NIOSH (masque antipoussière), qui est correctement ajusté, pendant le transfert des semences à l'équipement de plantation.
	Semis Tracteur à cabine fermée	Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le semis des semences traitées. Utiliser un tracteur à cabine fermée pour le semis des semences traitées. Des gants et une protection respiratoire ne sont pas requis pendant la plantation dans une cabine fermée. Une cabine fermée est une barrière résistant aux produits chimiques qui entoure complètement l'occupant de la cabine et empêche tout contact avec le pesticide ou les surfaces traitées à l'extérieur de la cabine.

## PREMIER SOINS

**En cas d'ingestion :** Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de

préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Le patient devrait être traité selon les symptômes.

## ENTREPOSAGE

1. Entreposer dans un contenant fermé hermétiquement à une température idéale d'entreposage se situant au-dessus du point de congélation et en deçà de 30 °C. Si **INSURE CEREAL FX4** gèle, déplacez-le à la température de la pièce et agitez-le avant l'utilisation.
2. Entreposer ce produit loin de la nourriture humaine et animale.
3. Entreposer sous clef dans un endroit frais, sec et bien ventilé sans drain de plancher.

## ÉLIMINATION

### Contenants Recyclables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

### **Contenants Non Réutilisables**

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.
  
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale/territoriale. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territoriale de réglementation responsable.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.